

PROPOSITION DE STAGE

Comment renforcer le traitement de l'habitat privé dans les territoires ultramarins ?

Contexte et problématique :

Établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des Ministères en charge de la Ville et du Logement, et de l'Action et des Comptes publics, l'Anah est l'opérateur national de référence de **l'amélioration du parc privé** de logements existant. Depuis sa création en 1971, l'Anah contribue à l'élévation générale du niveau de confort et de qualité du logement privé avec une **intervention particulière** dans les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte et La Réunion) principalement **centrée sur les propriétaires bailleurs et les copropriétés en difficulté**. Le ministère chargé des Outre-mer (MdOM) est l'administration chargée de coordonner l'action du gouvernement sur ces territoires et intervient sur le parc privé au travers de la ligne budgétaire unique depuis 1997 ; notamment centrée sur **l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants très modestes et modestes et la résorption de l'habitat indigne et l'accession à la propriété**.

Ainsi, dans l'objectif d'élaboration du 3e plan logement Outre-mer courant 2023, l'ANAH et le MdOM, en lien avec le ministère chargé du logement, souhaitent mener une étude conjointe sur les modalités d'intervention en outre-mer. Cette étude s'inscrit dans la poursuite de ce partenariat tripartite établi au titre d'une convention pluriannuelle signée le 31 mai 2021 qui a pour objectif de construire une **stratégie partagée en matière d'intervention dans le parc privé** ; en lien avec des réalités territoriales complexes et diversifiées. En effet, alors que le parc privé représente plus de 80% des logements dans ces territoires, que la majorité des résidences principales sont dépourvues d'un ou plusieurs éléments de confort et que plus de 150 000 logements sont estimés indignes, la politique du logement en outre-mer doit mieux investir le parc privé dont la capacité est sous-utilisée, notamment en centre-ville où la vacance structurelle est prédominante ; aux Antilles notamment.

Méthodologie envisagée et livrables attendus :

Outre **un état des lieux de la problématique** s'appuyant sur de nombreux rapports et études préalables, il sera attendu du stagiaire une participation active au déploiement de l'outil du « parc privé potentiellement indigne » dans les DROM ainsi que celui du référentiel des copropriétés fragiles. Dans un second temps, le stage visera à réaliser une **analyse critique du cadre réglementaire des aides à l'amélioration de l'habitat et de leur adaptation aux DROM, du système de financement des projets portés par les propriétaires occupants, bailleurs et les syndicats de copropriétés, de la mobilisation des collectivités locales, et d'identifier les freins au déploiement des dispositifs portés par l'ANAH**, notamment sur des exemples de rénovations, qu'ils soient techniques, financiers ou autres (professionnels, formations, information, réglementaire, législatif,...). Cette analyse pourra se baser sur des études de cas sélectionnées au préalable, mêlant projets exemplaires et n'ayant pas pu être réalisés faute de moyens. Cette analyse sera complétée qualitativement par une **série d'entretiens avec des collectivités, les opérateurs, les services de l'Etat en DEAL et les partenaires** (DHUP, DGOM, Ministère chargé de la ville et du logement, ANCT, Dihal, ANRU ...). Enfin, sur la base de ces éléments, il sera attendu une phase de **préconisation d'évolution des modalités d'intervention dans le parc privé en territoires ultramarins**, en distinguant les 3 types de profils (propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétés). Cette dernière phase visera à alimenter par des mesures concrètes le 3e plan du Logement en Outre-mer et la convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat entre le ministère chargé de la ville et du logement, l'ANAH et le Ministère chargé des Outre-mer.

Les livrables attendus sont :

- un rapport intermédiaire d'étude (entre 5 et 10 pages),
- un rapport final d'étude (entre 10 et 20 pages),
- un support de présentation de l'étude et de ses conclusions,
- une note synthétique de deux pages maximum diffusable à l'externe.

Modalités pratiques :

Au siège de l'Agence, selon modalités et conditions de travail propres aux stagiaires de l'Anah. A savoir dans le cas présent accueil de l'élève au sein de la Direction de l'expertise et des politiques publiques, au siège, 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris et de la Direction des Stratégies territoriales, 18 Rue de Londres 75009 Paris. Mise à disposition d'un ordinateur portable, possibilité de télétravail. Stage de 4 à 6 mois au 1^{er} semestre 2023.

Etude à mener depuis la Métropole.

Correspondant de l'élève au sein de l'organisme

- NOM, Prénom : HAUBERT Anne-Flore
- agissant en qualité de : adjointe au responsable du service observation, études et évaluation
- adresse postale : 8 Avenue de l'Opéra, 75001 Paris
- adresse électronique : anne-flore.haubert@anah.gouv.fr
- numéro de téléphone : 07.64.79.21.97

Responsable administratif de la future convention de mission

- NOM, Prénom : BOULE Johanna
- Fonction : Responsable du service ressources humaines
- adresse postale : 8 avenue de l'Opéra
- adresse électronique : johanna.boule@anah.gouv.fr
- numéro de téléphone : 01 44 77 40 35

Il est à noter que cette mission professionnelle étant en cotutelle, plusieurs temps de travail seront organisés au sein du Ministère des Outre-mer. Le référent au sein du Ministère sera :

- NOM, Prénom : MONTOUT Sabine
- agissant en qualité de : Chargée de mission Habitat
- adresse postale : 27 rue Oudinot, 75007 Paris
- adresse électronique : sabine.montout@outre-mer.gouv.fr
- numéro de téléphone : 01.53.69.25.03